



Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

- **Partie «Fiches par installation» III C, 12^e série:**
fiches relatives aux aérodromes de Mollis (GL) et d'Yverdon (VD)
et aux héliports de Lauterbrunnen (BE) et d'Erstfeld (UR);
adaptation de la fiche relative à l'aérodrome militaire avec utilisation
civile de Payerne (VD); mise à jour des fiches relatives aux
aérodromes d'Interlaken (BE), de Triengen (LU), d'Oltén (SO) et
de Bex (VD)
- **Parties conceptuelles III B3 et B4:**
adaptation des parties des aérodromes militaires avec utilisation
civile et des champs d'aviation concernant Mollis (GL)

du 28 juin 2017

Le Conseil fédéral suisse
décide:

Vu le rapport d'examen du 28 juin 2017 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie III C, les fiches par installation relatives aux aérodromes de:

- GL Mollis (champ d'aviation)
- VD Yverdon (champ d'aviation)
- BE Lauterbrunnen (héliport)
- UR Erstfeld (héliport)
- VD Payerne (aérodrome militaire avec utilisation civile, adaptation)
- BE Interlaken (héliport, mise à jour)
- LU Triengen (champ d'aviation, mise à jour)
- SO Olten (champ d'aviation, mise à jour)
- VD Bex (champ d'aviation, mise à jour)

de même que l'adaptation des parties conceptuelles des aérodromes militaires avec utilisation civile (partie III B3) et des champs d'aviation (partie III B4) concernant Mollis (GL) sont adoptées¹.

28 juin 2017

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ Les documents relatifs au PSIA peuvent être consultés sur Internet à l'adresse:
– www.bazl.admin.ch/psia
ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:
– l'Office fédéral de l'aviation civile
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 058 465 80 65
– l'Office fédéral du développement territorial
Worbentalstrasse 66, 3063 Ittigen, tél. 058 462 40 59